

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une charte sous le nom de " La Caisse d'Épargne Scolaire."

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le onze mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix;

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P.M.

---

Sept heures et demie, P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson au Nord-Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario, Minnesota et Manitoba*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer " Le premier Synode de l'Église Episcopale Réformée en *Canada*," et pour d'autres fins s'y rattachant, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la Banque Coloniale du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

---

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question au préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix;

Et la dite question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.